

VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF



## TERRES SAUVAGES ET JARDINS D'IRLANDE



DU SAMEDI 17 AU DIMANCHE 25 JUIN 2023  
9 JOURS

VOYAGE GUIDE PAR LOUIS-MARIE BLANCHARD



**AU TIGRE VANILLÉ**  
CREATION DE VOYAGES

## INTRODUCTION AU VOYAGE

---

L'Irlande, terre de mystères et de légendes, est célèbre pour ses jardins de châteaux, ses paysages vert émeraude et ses jardins botaniques.

En pleine saison printanière et en compagnie d'un guide aux talents de conteur, découvrez une sélection variée de jardins, tout aussi intéressants pour leurs plantes que pour les demeures dans lesquelles ils se trouvent.

Votre voyage comportera une grande partie accordée à flâner dans les jardins et en savoir plus sur la provenance, l'histoire et les spécificités des plantes et des fleurs que vous observerez. Mais les paysages bruts irlandais viendront à vous lors de balades qui vous transporteront hors du temps. Cette combinaison de visites, balades et dégustation de whiskey irlandais vous permettra de faire un saut dans cette culture irlandaise haute en couleurs.

*Un voyage réservé à un petit groupe limité à 12 participants pour vous permettre de découvrir ces jardins dans des conditions optimales.*

*Le programme peut être adapté selon les horaires d'ouverture des jardins.*



## LES MOMENTS FORTS DU VOYAGE

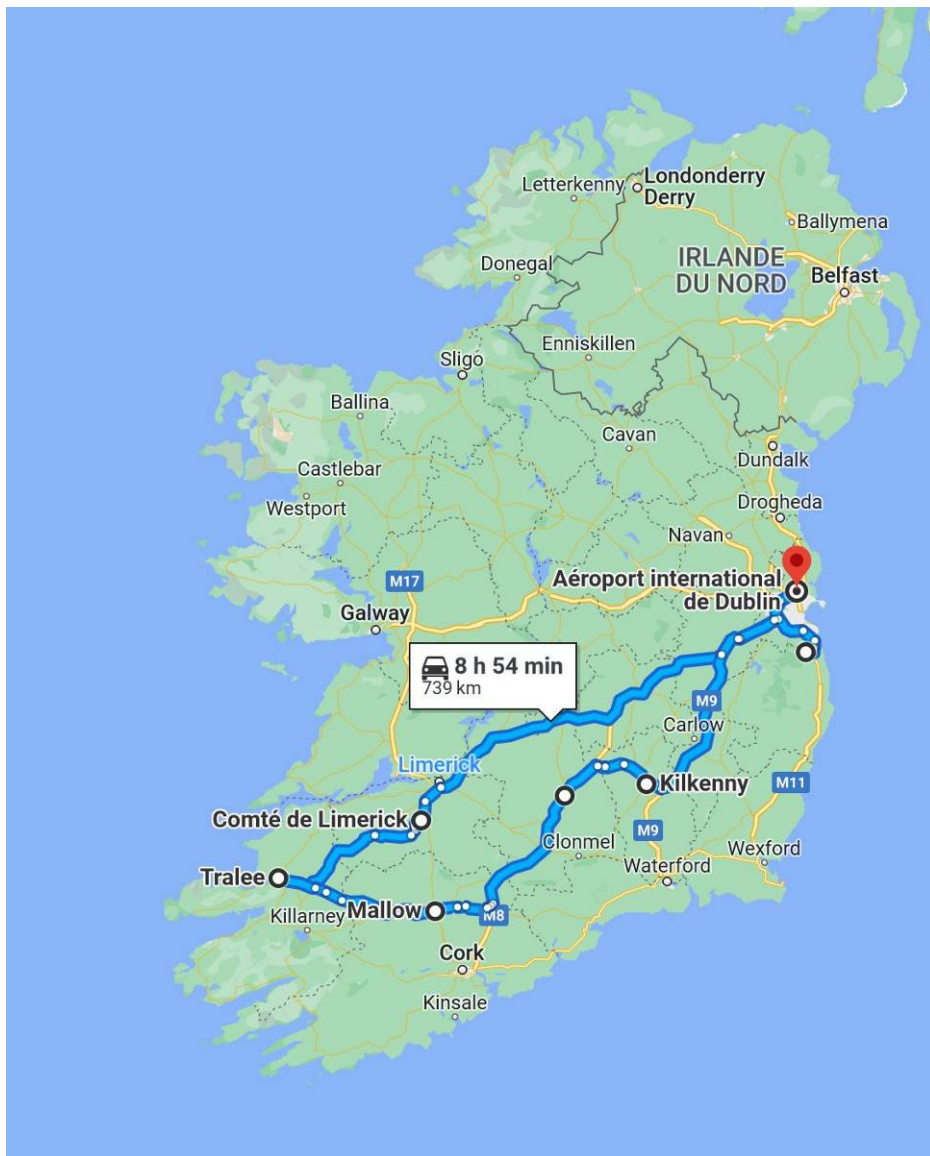
---

- Une combinaison de jardins emblématiques, de châteaux et de paysages bruts à couper le souffle.
- Une sélection personnelle de jardins : des incontournables aux plus confidentiels.
- S'immerger dans la culture irlandaise.
- Se laisser enivrer par les talents de conteur de Louis-Marie Blanchard.
- Voyager au printemps, période idéale pour observer une grande diversité de plantes et de fleurs.
- Séjourner dans des hébergements de charme soigneusement sélectionnés.



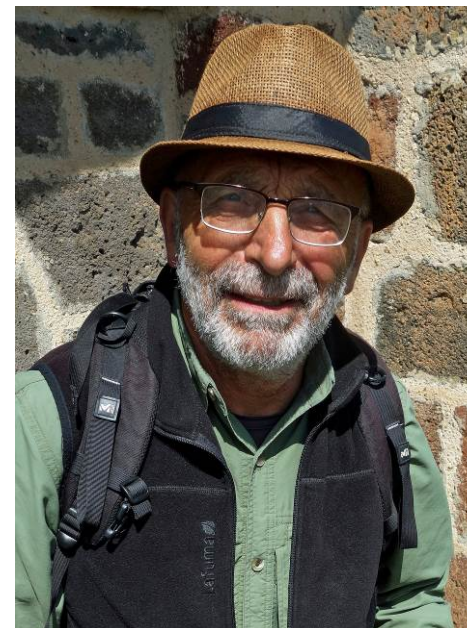


## CARTE

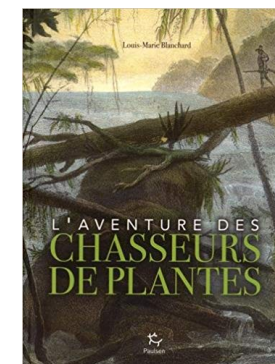


## VOTRE GUIDE : LOUIS-MARIE BLANCHARD

Grand voyageur et naturaliste passionné, Louis-Marie Blanchard a une très grande connaissance des jardins d'Angleterre qu'il a parcourus à maintes reprises. Il s'intéresse autant aux arbres et aux plantes de ces jardins qu'à leur histoire et à celle de leurs propriétaires.



*Louis-Marie Blanchard est également auteur de l'ouvrage « L'aventure des chasseurs de plantes » qui retrace les épopées de grands pépiniéristes et horticulteurs du XXème siècle qui acclimatèrent les plus beaux spécimens afin de les rendre accessibles aux amateurs de jardin, avides de nouveautés.*



## PLAN DE VOL INDICATIF

- ALLER -

### Samedi 17 juin 2023

Vol Aer Lingus

Départ : Genève Cointrin – 10h15

Arrivée : Dublin – 11h35

- RETOUR -

### Dimanche 25 juin 2023

Vol Aer Lingus

Départ : Dublin – 13h15

Arrivée : Genève Cointrin – 16h35

## JOUR PAR JOUR B = PETIT DEJEUNER, L = LUNCH, D = DINER

	Date	Itinéraire	Transport	Logement*	Repas
1	samedi 17.06.23	Genève - National Studs and Japanese gardens - Limerick	vol	The George Hotel Limerick	D
2	dimanche 18.06.23	Limerick - Péninsule de Dingle - Killarney		The Ashe Hotel	BD
3	lundi 19.06.23	Killarney : Muckross House		The Ashe Hotel	BD
4	mardi 20.06.23	Killarney : Gap of Dunloe		The Ashe Hotel	BD
5	mercredi 21.06.23	Killarney - Garinish Island - Bantry House and Garden - Cork		The Castle Hotel	BD
6	jeudi 22.06.23	Cork – Distillerie Jameson Midleton - Rothe House - Kilkenny		The Hoban Hotel Kilkenny	BD
7	vendredi 23.06.23	Kilkenny - Mount Usher - Powerscourt - Dublin		The Lansdowne Hotel Dublin	BD
8	samedi 24.06.23	Dublin: Jardin Botanique National		The Lansdowne Hotel Dublin	B
9	dimanche 25.06.23	Dublin – Genève	vol		B

\* ou hôtel similaire



## PROGRAMME DETAILLE

---

### Jour 1 : samedi 17 juin 2023

#### Arrivée à Dublin et National Studs and Japanese gardens

Vol matinal au départ de Genève pour Dublin.

A votre arrivée, direction le comté de Kildare (1h) pour la visite du haras national et des jardins japonais.

Durant cette journée de visite il sera question d'en apprendre plus sur le patrimoine équestre de l'Irlande, faisant partie intégrante de l'ADN national. Le haras, créé en 1916, est une des seules fermes d'élevage de chevaux pur-sang de classe mondiale ouverte au public.



Les jardins japonais, conçus par le colonel William Hall Walker, ont été aménagés par le maître horticulteur japonais Tassa Eida et son fils Minoru. Leur objectif était de symboliser la « vie de l'homme » à travers les arbres, les plantes, les fleurs, les pelouses, les rochers et l'eau. La naissance, l'enfance, le mariage, la parentalité, la vieillesse, la mort et l'au-delà sont autant d'éléments évoqués au fil de l'exploration de ces jardins.



Prenez la route pour Limerick (1h30) où vous passerez votre première nuit.

Nuit au The George Hotel (ou équivalent).

### Jour 2 : dimanche 18 juin 2023

#### La péninsule de Dingle

La journée sera consacrée à la découverte de la péninsule de Dingle (2h15).



Cette journée en pleine nature sera l'occasion de mêler paysages bruts, routes sinueuses, balades côtières, points de vue saisissant et villages authentiques. Vous alternerez traversée en véhicule et balade afin d'avoir un vaste aperçu de cette péninsule.



Après ce grand bol d'air, vous prendrez la route en direction de la ville de Killarney où vous séjournerez pour les trois prochaines nuits.

Nuit au Ashe Hotel (ou équivalent).

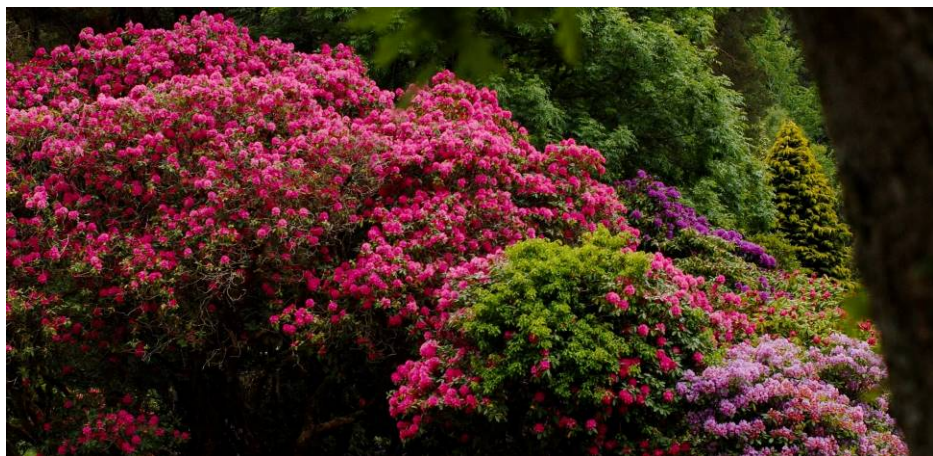
### **Jour 3 : lundi 19 juin 2023**

#### **Muckross House**

Une visite au manoir victorien du XIXe siècle de **Muckross House** permettra d'explorer la beauté du parc national de Killarney.



Muckross House, conçu par l'architecte écossais William Burn, a été construit pour Henry Arthur Herbert et sa famille. Le manoir se trouve à proximité du lac Muckross, l'un des trois lacs de Killarney.



Les jardins de Muckross, jouxtant la demeure, datent du milieu du XIXe siècle, époque à laquelle la famille Herbert a réalisé un vaste aménagement paysager en vue de la visite de la reine Victoria en 1861. Aujourd'hui, les jardins sont reconnus pour leurs collections de plantes, dont de nombreuses espèces de l'hémisphère sud et d'autres espèces qui prospèrent dans la douceur du climat irlandais.

Retour à votre hôtel.

Nuit au Ashe Hotel (ou équivalent).

### **Jour 4 : mardi 20 juin 2023**

#### **Gap of Dunloe**

Aujourd'hui, partez de nouveau pour une journée en pleine air au **Gap of Dunloe** dans le comté du Kerry (15min).



Situé également dans le Parc National de Killarney, ce lieu sauvage vous déconnectera de la réalité. La balade entre les deux chaînes de montagnes, MacGillycuddy Reeks et Purple Mountain, vous emmènera le long de ruisseaux, le long de vieilles ruines et vous fera remonter dans le temps.

La visite de la reine Victoria en 1861, évoqué ci-dessus, a permis d'inscrire Killarney sur la carte touristique. Elle séjourna à Muckross House et visita les environs avec ses dames d'honneur, d'où par exemple le « Ladies' View » et le « Queen's Bridge ». La visite royale a inspiré d'autres touristes, tous ont été captivés par la nature sauvage de Gap of Dunloe, ses lacs et ses montagnes.



Retour à votre hôtel.

Nuit au Ashe Hotel (ou équivalent).

### **Jour 5 : mercredi 21 juin 2023**

#### **Garinish Island et Bantry House and Garden**

Dans la matinée, vous prendrez la route en direction de votre première visite (1h10).

**Garinish Island**, un petit paradis composé de jardins insulaires dotés d'une incroyable richesse de formes et de couleurs qui changent avec les saisons. Son emplacement unique produit un microclimat qui permet aux espèces exotiques de s'épanouir et de créer un patchwork spectaculaire de plantes du monde entier.

Des variétés de rhododendrons, d'azalées, de bruyères, de palmiers, de bambous et des centaines de plantes grimpantes et herbacées prospèrent sur l'île Garinish.



L'architecte Harold Peto a conçu les jardins pour le propriétaire de l'île, John Annan Bryce. Après la mort d'Annan en 1923, le développement des jardins a été poursuivi par sa femme, puis par son fils. Ce dernier y a ajouté des plantes du monde entier avec l'aide de Murdo Mackenzie, un jardinier écossais. Puis, l'île a été donnée à la nation irlandaise en 1953 et le Bureau des travaux publics en a pris soin depuis lors.

Poursuivez votre chemin vers votre deuxième visite de la journée (25min).

**Bantry House and Garden**, surplombant la baie de Bantry, est l'un des plus beaux domaines d'Irlande.



La demeure, habitée et gérée par la famille White depuis 1739, a été ouverte au public en 1946. Vous pourrez ainsi remonter le temps et vous promener dans les pièces rénovées et restaurées. Les jardins ont été complètement réorganisés et restaurés depuis les années 1990, avec des projets d'amélioration continu afin d'assurer sa renaissance.

Route en direction de Cork pour y passer la nuit (1h20).

Nuit au Castle Hotel (ou équivalent).

### **Jour 6 : jeudi 22 juin 2023**

#### **Distillerie Jameson Midleton et Rothe House**

La matinée sera consacrée à la visite de la distillerie Jameson Midleton (30 min).





La distillerie de Midleton fut fondée en 1825 par les frères Murphy dans la ville de Midleton, dans le comté de Cork. Aujourd'hui, elle constitue la plus grande distillerie d'Irlande à produire du whiskey irlandais. Midleton enregistre une production de plus de 19 millions de litres d'alcool par an.

La visite de la Midleton Distillery vous permettra la découverte des procédés de fabrication du whiskey irlandais et de déguster l'incontournable whiskey irlandais.

Continuation vers la ville médiévale de Kilkenny où vous découvrirez la superbe maison de **Rothe House** et ses jardins, joyau du XVII<sup>e</sup> siècle (2h).



Cette maison de ville de marchand Tudor fut construite entre 1594 et 1610. La propriété comprend trois maisons, trois cours fermées et un grand jardin à l'arrière.

Le jardin de la Rothe House fut minutieusement restauré afin de devenir une reconstitution fidèle du jardin de la famille Rothe au début du 17<sup>ème</sup> siècle. Grâce aux fouilles archéologiques menées en 2008, la disposition originale du jardin fut découverte. Dans cette même idée de reconstitution, les plantes et les arbres qui poussent aujourd'hui à Rothe House sont les mêmes variétés que celles cultivées par les Rothe auparavant.

Après votre visite, direction votre hôtel dans le centre de Kilkenny où vous séjournerez une nuit.

Nuit au The Hoban Hotel (ou équivalent).

### **Jour 7 : vendredi 23 juin 2023 Mount Usher et Powerscourt**

Partez à la découverte du comté surnommé le jardin de l'Irlande (1h45), le comté de Wicklow.

La propriété de **Mount Usher** constitue un jardin sauvage et informel avec des arbres rares et exceptionnels.



Conçus dans le style Robinsonien (l'environnement devient un univers de référence où la nature est reine), les jardins contiennent une grande variété



d'espèces végétales et d'arbres, notamment des rhododendrons, des magnolias, des camélias, des eucryphias et des arbustes.

Le climat humide irlandais est propice à la prolifération des plantes tropicales et exotiques. Attendez-vous à rencontrer de nombreuses espèces, allant des pins de Montezuma, aux Arbres de feu du Chili, en passant par d'autres plantes tropicales provenant du Mexique, des Caraïbes et tant d'autres pays. Cascades, rivières serpentant les jardins, ponts suspendu et sentiers sinueux à travers les clairières seront au rendez-vous.

Pour finir en beauté, rendez-vous à **Powerscourt** (30 min).



Les jardins de Powerscourt, aménagés sur une période de 150 ans, sont l'un des jardins les plus célèbres d'Irlande avec en toile de fond le grand mont Sugarloaf.

A la fin de votre visite, prenez la route pour Dublin ou vous y passerez deux nuits consécutives (1h).

Nuit au Lansdowne Hotel (ou équivalent).

### **Jour 8 : samedi 24 juin 2023** **Dublin : Jardin Botanique National**

Dans la capitale irlandaise, vous visiterez le **Jardin Botanique National de Dublin**. Créé en 1795 par la Royal Dublin Society, le jardin botanique est aujourd'hui reparti sur 20 hectares et comporte plus de 17 000 espèces de plantes.

Abritant plus de 300 espèces végétales menacées, dont six ont déjà disparu à l'état sauvage, la conservation demeure l'une des missions centrales du Jardin Botanique.



Une série de serres compose le bâtiment le plus important des jardins botaniques nationaux irlandais. La serre avec son dôme central peut sembler familière puisqu'elle a figuré pendant de nombreuses années sur les timbres irlandais.



Dans l'aile ouest se trouve une collection de plantes des montagnes de l'Asie du Sud-Est, notamment des rhododendrons Vireya. Dans l'aile orientale se trouvent des plantes de l'hémisphère sud, les liens entre les flores australienne, sud-africaine et sud-américaine sont soulignés.



Après votre visite, temps libre pour flâner à votre guise dans la ville de Dublin.

Nuit au Lansdowne Hotel (ou équivalent).

**Jour 9 : dimanche 25 juin 2023**  
**Dublin - Genève**

Matinée libre.

En fin de matinée, transfert pour l'aéroport de Dublin et vol pour Genève.

## VOS HÔTELS (OU HÔTELS ÉQUIVALENTS)

---

### The George Hotel Limerick :

Le George Hotel Limerick allie style moderne et confort 4 étoiles, en plein cœur du centre-ville animé.



### The Ashe Hotel :

Situé au cœur du centre-ville de Tralee, niché au coin d'une jolie rue et à proximité de la côte irlandaise, cette destination élégante est à l'image de la diversité culturelle et de la riche histoire qui se trouvent à ses portes.





### Castle Hotel :

Depuis plus de 70 ans, la famille Buckley accueille les visiteurs depuis trois générations dans le bourg traditionnel de Macroom. Niché entre la ville de Cork et Killarney, ce charmant hôtel constitue le point de départ idéal pour explorer les nombreuses activités proposées par l'hôtel et le sud-ouest de l'Irlande.



### The Hoban Hotel Kilkenny :

L'hôtel porte le nom de James Hoban (1755-1831), un architecte pionnier né à Kilkenny qui a conçu et construit la Maison Blanche des États-Unis. Cet hôtel entièrement rénové se situe à 15 min de marche de la ville de Kilkenny.



### The Lansdowne Hotel Dublin :

Le Lansdowne Hotel Ballsbridge appartient à la famille Quinn depuis plus de 30 ans. L'hôtel a pour tradition de fournir des chambres de qualité, une grande hospitalité et un service personnalisé à tous ses clients.



## PRIX ET PRESTATIONS

<b>Prix par personne (tarif abonné)</b>	<b>CHF</b>	<b>4'600.-</b>
<b>Supplément pour chambre individuelle</b>	<b>CHF</b>	<b>550.-</b>

*Sur la base d'un petit groupe de 10 à 12 personnes maximum.*

### Prestations incluses

- Les vols en classe économique sur Aer Lingus Genève – Dublin, et Dublin – Genève, avec une pièce de bagage (ou compagnie équivalente)
- L'hébergement en chambre double dans les hôtels mentionnés (ou hôtels similaires)
- Les repas tels que mentionnés dans le jour par jour (B : petit déjeuner ; L : déjeuner ; D : dîner)
- Les services de Louis-Marie Blanchard en qualité de guide-conférencier
- Tous les transferts en bus privé mentionné
- Les droits d'entrée pour tous les sites et musées mentionnés
- Une documentation de voyage

### Non compris

- Les boissons et les repas du midi  
*Note : les repas du midi seront pris dans les cafeterias des domaines visités et seront laissés libre, pour vous permettre de choisir votre plat.*
- Les éventuels pourboires
- L'assurance annulation & assistance obligatoire

## Conditions générales

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl (ci-après CDV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et CDV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par CDV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

### 1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et CDV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à CDV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquiescement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec CDV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, CDV n'est

pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, CDV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/tratra/travel.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par CDV.

### 2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Nous nous réservons le droit de modifier l'acompte en fonction des conditions particulières du voyage. Si CDV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, CDV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, CDV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, CDV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

### 3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à CDV. La réception de votre déclaration auprès d'CDV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :



- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte (40%)
- 90 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.6 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'CDV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

#### 4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

CDV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte

de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV. CDV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

#### 5. Modifications de prix et de programme par CDV

5.1 CDV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 CDV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 CDV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. CDV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

CDV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, des changements imprévus (logement, moyen de transport, excursions, ...) peuvent intervenir. Dans ce cas, CDV s'efforcera de trouver un remplacement équivalent. CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans nos prestations.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 Lors du voyage, si une partie importante du voyage est annulée ou si vous refusez, pour des raisons majeures, les modifications de programme proposées pour pallier à cette suppression, CDV vous aidera à organiser votre rapatriement.

Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.7 Lors du voyage, si votre programme doit être modifié, transformé ou interrompu, pour des motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...), CDV ne sera en aucun cas tenu pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de notre part.

CDV fera tout son possible pour trouver une solution de remplacement équivalente, ceci sans garantie.

5.8 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

#### 6. Annulation du voyage par CDV

6.1 CDV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage pour sauvegarder votre sécurité ou pour d'autres motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...).

Dans ce cas, CDV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. CDV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

#### 7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 CDV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter CDV.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, CDV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays CDV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

#### 8. Réclamations de votre part

8.1 CDV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à CDV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à tout remboursement.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et CDV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42  
Case Postale  
  
8038 Zurich  
  
T +41 44 485 45 35  
info@ombudsman-touristik.ch  
www.ombudsman-touristik.ch

## 9. Responsabilité d'CDV

9.1 Nous nous engageons à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales. Nous vous indemniserons de la valeur des prestations convenues qui n'ont pas été exécutées ou si une prestation de remplacement de qualité équivalente n'a pas pu vous être offerte.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, CDV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3. CDV n'assume aucune responsabilité envers vous :

- en cas de modifications de programme dues à des retards de vol, grèves, troubles sociaux, ou situation de guerre.

- lorsque l'exécution imparfaite du contrat est imputable à des manquements de votre part avant ou durant le voyage, à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat, à un cas de force majeure ou à un événement qu'CDV, malgré toute la diligence requise, ne pouvaient pas prévoir et/ou contre lesquels il ne pouvait rien.

Dans ce cas, toute obligation à dommages-intérêts d'CDV est exclue.

9.4. Lors de dommages aux personnes, décès, blessures corporelles, ... imputables à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat, notre responsabilité est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5. La responsabilité d'CDV est limitée au montant du prix du voyage au maximum pour les dommages matériels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou

par négligence grave ou qu'il résulte d'un cas de force majeure.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des manifestations, à des programmes pouvant présenter des dangers (altitude, climat, passages difficiles, traversées de mers ou de rivières, ...) ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7. Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur, argent, bijoux, équipements photo et vidéo, ...

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité ne peut être engagée en cas de vol, perte, dommage, ...

## 10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

## 11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et CDV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre CDV.

La présente rédaction a été achevée en avril 2018 et révisée en octobre 2018.

---

### Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl

---

8, rue de Rive - 1204 Genève

